

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VER SUR MER

Arrêté n°42-23

Portant sur circulation Rue de l'Amérique
Travaux de modification de branchement
électrique

LE MAIRE,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,
VU le Code de la Route et notamment les articles R.110-2, R.411-25, R.411-8 et R.417-10,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire et le livre 1, 8ème partie-Signalisation temporaire,
VU la demande de la **Société SATO GIBERVILLE**, en date du 23 mai 2023,
Considérant que pour permettre les travaux de modification de branchement électrique Rue de l'Amérique à VER-SUR-MER, il y a lieu d'y réglementer le stationnement et la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 – Du 19 juin au 23 juin 2023, les prescriptions suivantes s'appliquent Rue de l'Amérique, **et ce dans la limite de la durée réelle d'intervention** :

La voirie sera restreinte par empiètement sur chaussée.
Le stationnement est interdit.

ARTICLE 2 : Sécurité et signalisation du chantier

La sécurité de l'ensemble des usagers du domaine public routier devra en tout temps être assurée par une signalisation réglementaire mise en place et maintenue sous la responsabilité du bénéficiaire en l'espèce la **Société SATO GIBERVILLE** ou de son représentant conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre 1 – 8ème partie signalisation temporaire.

ARTICLE 3: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : M. le Commandant du groupement de gendarmerie de Courseulles, Le Maire de Ver-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 5 - AMPLIATION du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur de la **Société SATO GIBERVILLE**, à titre de notification,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à VER SUR MER, le 13 juin 2023

Jean-Luc VERET

Maire



Destinataires :

- M. le Capitaine du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- M. le Directeur du Service Départemental d'incendie et de secours
- M. le Directeur du SAMU
- M. Le Directeur de la **Société SATO GIBERVILLE**
- Mme MADELAINE - ASVP